



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



DEC 25 - 387  
Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20250403-DEC25-387-AI  
Date de télétransmission : 03/04/2025  
Date de réception préfecture : 03/04/2025

Direction Population  
Pôle cimetières  
Références : cimetière de Coeuilly  
Module 11, emplacement 2  
N° du titre : C00192/2025

Publié le  
03 AVR. 2025

## Décision de Monsieur le Maire

### **Demande de renouvellement d'une case de columbarium funéraire pour maintien d'une sépulture familiale.**

Le Maire de Champigny-sur-Marne,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2213-13 à L.2213-16 et L.2223-13 à L.2223-16 et l'article L.2122-22 ;

**Vu** la délibération n°2022-207 du 7 décembre 2022 fixant les tarifs des concessions et taxes funéraires ;

**Vu** la délibération n°2020-132 du Conseil Municipal en date du 18 novembre 2020 portant délégation au Maire d'une partie des attributions prévues à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et pour la durée du mandat ;

**Vu** la décision du 02 mars 2005 accordant la concession de terrain à M. Raymond JOUBE, à l'effet d'y fonder une sépulture familiale;

**Vu** la décision du 27 décembre 2024 portant sur la revalorisation des tarifs à dater du 1er janvier 2025 ;

**Vu** l'arrêté du Maire du 23 juin 2015 portant règlement des cimetières de la Commune de Champigny-sur-Marne ;

**Vu** l'arrêté n°ARR21-031 en date du 19 mars 2021 portant délégation de fonctions à Madame Aurore THIROUX, première adjointe, en application de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales.

Considérant ce qui suit,

M. Raymond JOUBE demeurant 41 Avenue Pauline 94500 Champigny-sur-Marne en sa qualité de fondateur, a indiqué, par une demande reçue en mairie le 19 mars 2025, vouloir procéder au renouvellement de la case de columbarium funéraire familiale située dans le cimetière communal de Coeuilly - module 11 - emplacement : 2, et dont la validité a expiré le 02 mars 2025. Sur la base des éléments qui précèdent, il convient de faire droit à cette demande.



Accusé de réception en préfecture  
094-219400173-20250403-DEC25-387-AI  
Date de télétransmission : 03/04/2025  
Date de réception préfecture : 03/04/2025